



AVENANT N°2 AUX CONDITIONS TARIFAIRES ET COMMERCIALES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO NATIONALE 2019 NRJ GLOBAL

Cet avenant a pour objet de modifier et d'ajouter les articles suivants des Conditions Générales de Vente 2019. Cet avenant prendra effet au au 1^{er} mars 2019.

Modification page 32 :

Les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout ordre de publicité recueilli par NRJ GLOBAL pour être diffusé sur les STATIONS NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE et RIRE & CHANSONS (ci-après les « STATIONS ») à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les espaces publicitaires des STATIONS sont commercialisés par NRJ GLOBAL, régie exclusive des STATIONS sur le plan national.

Le signal des STATIONS et de manière générale, de l'ensemble des services du Groupe NRJ objets des présentes CGV, peut être repris, à partir du signal émis depuis la France, dans les territoires du monde entier, notamment par tout partenaire du Groupe NRJ – les publicités intégrées dans le signal d'origine des STATIONS ou services concernés à partir de la France pourront donc être retransmises dans tous territoires de réception desdites STATIONS ou desdits services. NRJ GLOBAL se réserve également la faculté, en fonction des territoires de réception des STATIONS ou services concernés, d'occulter le cas échéant les publicités intégrées dans le signal pour tenir compte de la réglementation applicable dans le territoire de réception. La souscription d'un ordre de publicité ou d'un bon de commande par un annonceur ou par son mandataire auprès de NRJ GLOBAL entraîne l'acceptation sans réserve des Conditions Tarifaires et Commerciales, des présentes Conditions Générales de Vente et des usages régissant la communication publicitaire.

Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toute condition d'achat que pourrait pratiquer l'annonceur ou son mandataire et s'appliquent pour l'achat en espace classique et les offres commerciales. Seules peuvent y déroger les conditions particulières accordées dans le cadre d'opérations spéciales (partenariat, parrainage) et d'offres spécifiques ; des dérogations peuvent également être accordées dans le cadre de contrats commerciaux spécifiques.

La facturation s'applique sur les Tarifs, les Conditions Tarifaires et Commerciales et les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la diffusion.

Les présentes Conditions Tarifaires et Commerciales et Conditions Générales de Vente sont applicables du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019.

Les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les Tarifs Bruts H.T. disponibles sur le site www.nrjglobal.com sont modifiables, en tout ou partie, à tout moment par NRJ GLOBAL, moyennant un préavis de 5 (cinq) jours calendaires. Ces modifications seront publiées sur le site internet susvisé.



Modification page 36 :

B – Facturation

Les factures seront transmises à l'annonceur dans le mois de la diffusion avec, le cas échéant, une copie adressée au mandataire. Avec l'accord de l'annonceur ou de son mandataire, NRJ GLOBAL pourra avoir recours à la facturation électronique, et adressera alors ses factures en format pdf signé. Les factures, quel que soit leur mode de transmission, valent justificatifs de diffusion au sens de l'article 23 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite « Loi Sapin ».

- Pour les annonceurs ayant un engagement annuel écrit :

Les annonceurs ayant un engagement annuel écrit bénéficient des remises correspondant à leur engagement annuel dès le début de l'année 2019.

Les engagements annuels permettant d'accéder aux Remises de Volume, de Progression de Part de Marché, de Progression de Chiffre d'Affaires et de Référencement 4 stations devront être formalisés au plus tard le 1^{er} mars 2019.

Par engagement annuel, on entend un engagement d'achat d'espace auprès de NRJ GLOBAL pour une période consécutive de douze mois successifs et exprimé en tarif Net Net H.T. ferme et irrévocable. Si l'engagement annuel n'est pas respecté en fin d'année, NRJ GLOBAL procédera à la facturation du différentiel entre les conditions octroyées par la lettre d'engagement et les Conditions Tarifaires et Commerciales applicables.

- En l'absence de lettre d'engagement :

Les remises appliquées sur chaque vague seront déterminées sur la base du CA Brut Payant réalisé en 2019 à date.

Ajout page 38 :

ANTICORRUPTION

L'acheteur est expressément informé que NRJ GLOBAL a élaboré un Code anti-corruption et une Politique Cadeaux reprenant notamment les lois et règlements en vigueur en France en matière de lutte contre la corruption et disponible sur simple demande. De manière générale, l'acheteur déclare expressément se conformer aux lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption en France (ci-après dénommées ensemble « les Règles d'Ethique »).

L'acheteur s'engage à avoir mis en œuvre toutes les mesures adéquates pour assurer le respect effectif des Règles d'Ethique et à ce que toute personne intervenant à sa demande et pour son compte auprès de NRJ GLOBAL respectent les Règles d'Ethique. L'acheteur s'engage à cet égard à faire droit à tout moment aux demandes de NRJ GLOBAL tendant à obtenir des éléments justifiant de sa conformité aux Règles d'Ethique. L'acheteur garantit en conséquence NRJ GLOBAL contre tous recours, actions ou réclamations pouvant avoir pour fondement le non-respect des Règles d'Ethique.

Dans le cas où NRJ GLOBAL aurait des raisons de croire que l'acheteur, un de ses actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants et / ou représentants aurai(en)t manqué ou serai(en)t susceptible(s) de manquer aux engagements et garanties de respect des Règles d'Ethique, NRJ GLOBAL sera habilité à suspendre immédiatement la commande et / ou à la résilier sur simple notification écrite adressée à l'acheteur et dans les cinq jours ouvrés suivant la réception de ladite notification et ce, sans que la responsabilité de NRJ GLOBAL puisse être engagée de ce fait et sous réserve de tous dommages et intérêts éventuels auxquels pourrait prétendre NRJ GLOBAL du fait du non-respect des Règles d'Ethique.